



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 20 décembre 2019 à 19 h 52 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
Mme Linc Giasson	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5

Absents : Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
Mme Annie Gauthier	Conseillère	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice-générale.

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès verbal du 2 décembre 2019
4. Dépenses
5. Correspondance
6. Adoption salaires des élus
7. Adoption Règlement dérogations mineures
8. Entente contrat des pompiers avec Duparquet
9. Affectation du surplus libre en 2020
10. Montant résiduel transféré à 2020 Ressources en loisirs
11. Réparation tracteur
12. Achat de pneus tracteur
13. Questions du public
14. Fermeture de l'assemblée

2019-12-282

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert;

ADOPTÉ

3. Adoption du procès verbal du 2 décembre 2019

2019-12-283

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le procès verbal du 2 décembre 2019 soit accepté tel que présenté au conseil;

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2019-12-284

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

4. Dépenses de décembre 2019

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2019, les dépenses suivantes :

les salaires des employés	6 663.59\$
les salaires des élus	1 605.83\$
DAS provincial et fédéral	2 673.96\$
les dépenses de décembre	11 180.80\$
les dépenses faites par paiement préautorisé :	2 055.54\$

le tout représentant un total de 24 179.72\$, la directrice générale certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ

5. Correspondances

5.1 Lettre Ministère de la Culture

On nous informe de la possibilité de recevoir une aide financière venant des programmes du ministère de la Culture pour des travaux relativement à la conservation de notre bien patrimonial classé.

5.2 Info Transports

Le pont P-00196 dans le rang Côte à Greffard. Les charges de ce pont ont été diminuées :

- 18 tonnes un véhicule d'une unité
- 28 tonnes un véhicule deux unités
- 36 tonnes un véhicule trois unités

6. Adoption salaires des élus

ATTENDU QUE le règlement est reporté et demeure le même comme les années précédentes, nous en dispensons la lecture;

ATTENDU QUE l'augmentation proposée est de 5% pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le traitement des élus soit augmenté de 5% pour l'année 2020 soit :

Maire	Salaires 3594.16\$	Allocation 1797.08\$
Conseiller	Salaires 1201.66\$	Allocation 600.83\$

ADOPTÉ

2019-12-285



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

7. Adoption Règlement Dérogations mineures

ATTENDU QUE nous avons quelques modifications à faire à notre règlement sur les Dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous apportons les changements suivants :

- 5.1 Ces frais ne sont pas remboursables.
- 8.1 Pour être valide, toute demande doit être analysée et recommandée par au moins 50% plus (1) un des membres nommés.
- Article 13 Remplacé : dans le cas d'une dérogation mineure qui a été autorisée pour des travaux projetés, la portée de la dérogation est limitée à une durée d'un an.
- Article 14 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

8. Entente contrat des pompiers avec Duparquet

ATTENDU QUE nous avons demandé deux soumissions pour une entente de services relative à la protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE seule la Ville de Duparquet a répondu à notre demande;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous acceptons l'offre de la Ville de Duparquet avec une augmentation de 3% et une durée de trois ans au coût de 25 039.30\$ de départ pour 2020;

ADOPTÉ.

9. Affectation du surplus libre en 2020

ATTENDU QUE nous voulons affecter un montant de 60,000.00\$ à notre budget pour ne pas avoir à trop augmenter nos taxes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous affectons la somme de 60,000.00\$ à notre budget pour ne pas avoir à hausser les taxes exagérément;

ADOPTÉ.

2019-12-286

2019-12-287

2019-12-288



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

10. Montant résiduel transféré à 2020 de surplus libre de 2019

ATTENDU QUE nous avons affecté un surplus libre en 2019 pour le salaire de notre Ressource en loisirs;

ATTENDU QU' il nous reste un montant de 3 422.00\$ non dépensé que nous voulons transférer à 2020;

ATTENDU QUE nous avons un montant de 5 426.00\$ non dépensé pour la Greffe que nous voulons reporter aussi en 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous affectons la somme de 3 422.00\$ pour du salaire en loisirs pour 2020 et 5 426.00\$ pour des dépenses pour la Greffe s'il y a lieu en 2020;

ADOPTÉ.

11. Réparation tracteur

Info. La dépense a été adoptée à la résolution 2019-12-284.

12. Achat de pneus tracteur

ATTENDU QUE les pneus avant du tracteur sont usagés;

ATTENDU QU' il serait important de les changer prochainement sur notre prochain budget;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous achetons les pneus chez Pneus GBM au coût de 1 284.00\$ taxes incluses plus installation pour deux pneus de marque Galaxie AG Radial grosseur 380/85/24;

ADOPTÉ.


13. Période de questions

14. Fermeture de l'assemblée

Mme Line Giasson propose la fermeture de l'assemblée. Il est 20 heures 10.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon maire


Lucie Gravel, directrice-générale

2019-12-289

2019-12-290

2019-12-291